BASSIN BELLEGARDIEN | PAYS DE GEX

ORNEX

Une prime à la mobilité douce pour les agents utilisant le vélo ou le covoiturage

Prime mobilité, équipement radio des pompiers, circulation : le menu du dernier conseil municipal était copieux !

Le conseil municipal a, unanimement approuvé, lors de sa dernière séance, l'introduction d'une indemnité forfaitaire, exonérée d'impôt et de prélèvements sociaux, d'un montant de 200 €, réservée pour les fonctions publiques d'État et territoriale. Cette mesure vise à encourager le recours à des modes de transports alternatifs et durables. L'État a mis en œuvre un forfait "mobilités durables", prévu par la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 et qui est entrée en vigueur le 11 mai 2020.

Ainsi, les agents publics qui font le choix d'un mode de transport alternatif et durable (vélo, covoiturage) pourront bénéficier de ce forfait annuel : « Mais celui-ci ne s'applique pas aux agents faisant le choix de venir à pied à leur travail » a répondu, non sans humour, le maire, Jean-François Obez à une conseillère municipale. Ce dispositif s'appliquera aux déplacements domicile/travail effectués à vélo (électrique ou pas), en covoiturage depuis le 11 mai 2020.

Le forfait vient indemniser l'utilisation d'au moins 100 jours par an, y compris si l'agent est le conducteur d'un véhicule en covoiturage. Le seuil est modulé selon la quotité du temps de travail de l'agent.

Les sapeurs-pompiers mieux équipés en liaisons radio

Ornex dispose d'un corps de sapeurs-pompiers volontaires, dont les modalités d'intervention sont déterminées par le règlement opérationnel. La convention signée prévoit le raccordement du CPINI (centre de première intervention non intégré) au réseau d'alarme (RDA), qui va permettre de fiabiliser l'engagement du corps par le Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (Codis), alors que l'équipement d'alerte dont dispose actuellement le corps d'Ornex est obsolète et ne pourra plus fonctionner en 2023. Le coût du raccordement est de 750 € pour 2020, révisable annuellement, incluant la fourniture des appareils d'alerte individuelle (bips) pour les 14 pompiers du centre dès 1er janvier 2021, effectif tenant compte de départs et de la retraite du chef de corps.

Au copieux chapitre des questions et propositions individuelles, Ludovic Rochas (minorité) a attiré l'attention du conseil sur les risques d'accident sur le parking de l'école des Bois (où la vitesse est limitée à 20 km/h) avec la circulation automobile et la présence des enfants. Un groupe de travail va se pencher sur le problème.

Pour une conseillère municipale, trop de véhicules ne respectent pas la vitesse : celle-ci demande des contrôles. Photo Le DL/G.Do.

Ghislane Masrari (minorité), elle, s'est inquiétée de savoir si l'on pouvait améliorer la qualité des repas à la cantine.

Par ailleurs, il n'y aura pas de prime Covid (dont les règles d'attribution sont définies par le gouvernement) pour le personnel communal, a indiqué le maire, précisant que le personnel avait effectué sa mission sans heures supplémentaires, et qu'il n'avait pas reçu de demande spécifique.

Enfin la vitesse souvent excessive de toutes sortes de véhicules (motos, voitures et même trottinettes) circulant sur la RD 1005, a aussi été évoquée, une conseillère municipale s'interrogeant sur la mise en place de contrôles de gendarmerie.

G.Do.

MIJOUX

Le domaine nordique de La Vattay ouvert ce week-end

Environ 30 à 40 cm de neige fraîche et de poudreuse sont tombés sur le domaine. Photo Le DL/D.V.

Les fondeurs vont être ravis. Le domaine nordique de La Vattay ouvre en avance ce week-end en raison des fortes chutes de neige. Environ 30 à 40 cm de neige fraîche et de poudreuse sont tombées. La boutique de location et vente Vattay Sport sera également ouverte.

Les pistes accessibles ? Vattay, Puthot, Plateau, Petite Grand soit près de 20 km de pistes damées. Les conditions d'ouvertures risquent cependant d'évoluer en cours de journée et du week-end. Pour rappel, la pratique de l'activité est à réaliser individuellement ou avec les personnes du même foyer dans la limite de 3 heures par jour dans un rayon de 20 kilomètres autour du domicile. Le port du masque est obligatoire à partir de 11 ans de la descente de la voiture jusqu'au départ des pistes. Du gel hydroalcoolique est mis à disposition aux points de vente. Les regroupements sont limités à 6 personnes maximum dans le cadre d'un cours ou d'un accompagnement encadré par un professionnel. Les salles hors sac sont fermées et l'activité luge ne peut pas être pratiquée dans l'enceinte du domaine.

FERNEY-VOLTAIRE

Un concours de nouvelles à la médiathèque Le Châtelard

Après l'allocution du président de la République, la médiathèque Le Châtelard a rouvert ses portes samedi 28 novembre. Toute l'équipe, composée de Mathilde, directrice, Amandine, qui s'occupe du secteur adulte, Françoise, à l'atelier et l'accueil, Maxime au numérique et Pauline à la jeunesse est heureuse de vous accueillir à nouveau dans ses locaux, les samedis de 10 heures à 12 heures, et du mardi au vendredi, de 14 heures à 18 heures.

Le port du masque est obligatoire. On peut emprunter 8 documents, sans les réserver au préalable, sauf pour les "paniers à thème" qu'il faut demander 48 heures à l'avance. La boîte retour est située à l'extérieur et les livres rendus restent trois jours en quarantaine.

À l'occasion de la Journée de la femme et de la semaine de l'égalité des droits femmes-hommes, la ville de Ferney-Voltaire, via la médiathèque, lance un concours de rédaction de nouvelles. Ce concours aura pour marraine la romancière mauricienne Ananda Devi.

Pas de gros chèque pour le gagnant, mais une belle surprise l'attend, puisqu'il ou elle aura le privilège que son texte soit mis en musique par les membres du Conservatoire et lu sur la scène, dans la semaine du 8 mars 2021, (Journée mondiale de la femme).

Le thème choisi est "La ville au féminin". Le concours est ouvert à tous et gratuit, il se compose de deux catégories : une pour les adultes et une autre pour les moins de 25 ans.

Si vous êtes inspiré alors n'hésitez pas et foncez ! Ce concours est ouvert depuis le 30 novembre et dure jusqu'au 30 janvier de l'année prochaine. Le jury sera composé de professionnels du livre, d'Ananda Devi et de Fleur Broutin, élue et adjointe à la culture de la commune.

Les résultats seront communiqués le mardi 23 février.

Dominique BESSON

La directrice Mathilde Tellier et Amandine, (responsable du secteur adultes) devant le présentoir des nouveautés littéraires. Photo DB

Envoyez votre nouvelle à : mediatheque@ferney-voltaire.fr. Informations sur le site : mediatheque.ferney-voltaire.fr

FERNEY-VOLTAIRE

CAF : ouverture d'un point numérique en mairie

Pour ceux qui n'ont pas internet à la maison ou qui ont des difficultés pour utiliser le site caf.fr Un animateur vous accompagnera dans la navigation pour toute démarche en ligne. Apporter : numéro allocataire + mot de passe. Espace libre-service. *Tous les jours sauf le samedi et le dimanche de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Mairie, avenue Voltaire. CAF de l'Ain : 08 10 25 01 10. www.caf.fr.*

Marché

Tous les samedis de 8 h 30 à 12 h.

COLLONGES

Collecte de sang

Prenez rendez-vous sur www.mon-rdv-donde-sang.efs.sante.fr *Mercredi 9 décembre de 16 h 30 à 19 h 30. Foyer Rural, Établissement français du sang : 04 78 65 61 61. rhaa.communication@efs.sante.fr.*

DIVONNE-LES-BAINS

Marché

Le dimanche place du Bief avec zone de dégustation. *Les vendredis de 7 h à 13 h et les dimanches de 8 h à 14 h. Mairie de Divonne : 04 50 20 03 49.*